1. *Débitrice:* **SCV & AGBTS SA**, ch. Praz-Roussy 3, 1000 **Vernand-Lausanne**
2. *Remarques:* Deuxième dépôt de l'état de collocation à la suite de: l'admission d'une créance précédemment contestée et de créances précédemment suspendues.
   L'état de collocation est déposé à l'office.
   Délai pour intenter action en opposition au 6 juin 2002 sinon l'état de collocation modifié sera considéré comme accepté.

   Office des faillites de Lausanne
   1014 Lausanne

(00468380)